

L'an deux mil quatorze, le mardi dix sept juin, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Alain ROCHE, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine LAMY

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Devis réfection toiture du château de la Motte Verger :

Monsieur le Maire informe le conseil que les entreprises contactées ont établi des devis pour la toiture du château ainsi que pour la pose de deux velux à la salle des fêtes. Il présente les différents documents :

	Réfection toiture château	Pose velux salle des fêtes
SARL PROVIDENCE	29 220€60 HT	1 900 € HT
SARL J.B.L.C.	29 814€35 HT	2 150 € HT
SARL CLEMENT	27 095€00 HT	2 375 € HT
SARL TPTM	28 931€00 HT	1 800 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise CLEMENT de Louroux-de-Beaune pour un montant total hors taxe de 29 470 €.

Devis pour WC public :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'aménagement des WC publics il est prévu l'installation d'un siège à la Turque. Suite à la visite des travaux, les conseillers avaient proposé la mise en place à côté, d'un siège avec chasse d'eau fixée au mur pour plus de solidité. Il présente ensuite le devis de l'entreprise CHOMONT-BENY qui avait été retenue pour les autres travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- décide d'attribuer les travaux à Monsieur CHOMONT-BENY pour un montant hors taxe de 530,39 €.

Adoption des nouveaux rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 26 décembre 2013, le conseil municipal avait adopté l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée prochaine. Cependant, suite au décret HAMON du 7 mai 2014, un allègement de la réforme a été rendu possible. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le centre social qui sera chargé de la mise en place des activités périscolaires, un sondage a été effectué auprès des parents d'élève. Il propose donc ensuite la nouvelle organisation suivante, approuvé en conseil de classe le 02 juin :

Blocs-horaires enseignement :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin : 3 H
- lundi, mardi et jeudi après-midi : 3H
- Pause méridienne : 1H30 lundi, mardi, jeudi

Horaires d'entrée et de sortie des classes :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : 9H – 12 H
- mercredi matin : 8H55 – 11H55
- lundi, mardi et jeudi après-midi : 13H30 – 16H30

Activités pédagogiques complémentaires :

- mardi et jeudi de 8H15 à 8H45

Activités périscolaires :

vendredi de 13H30 à 16H30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches
- demande la pérennisation de l'aide de l'État à raison de 50 € par enfant et par an.

Désignation membres CCAS extérieur au conseil :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion en date du 22 avril dernier, quatre personnes extérieures au conseil avait été désignées pour faire parti du CCAS. Cependant, Madame Ghislaine BIDEZ a informé la mairie qu'elle ne souhaitait plus être déléguée du l'UDAF. Aussi, il convient de désigner une personne pour la remplacer. Monsieur le Maire propose Céline CAILLOT épouse LOMBARDY qui a donné son accord.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et nomme donc membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Céline LOMBARDY en qualité de représentante des associations familiales,
- Madame Aurore VIGNON en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités,
- Madame Annie AUTISSIER en qualité de représentante des associations de personnes handicapées,
- Monsieur Thierry COLOMBET en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Changement d'échelon personnel titulaire communal :

Le conseil municipal décide le changement d'échelon à l'ancienneté minimum la secrétaire de mairie et l'adjoint technique deuxième classe soit au 10 mai 2014 pour Sylvie CIVADE et au 8 novembre 2014 pour Béatrice BRETNACHER.

Remboursement honoraire visite médicale pour permis PL de l'agent technique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Christian Chollet, adjoint technique deuxième classe, a effectué la visite médicale pour la validation de son permis poids lourd. Il a payé la somme de trente trois euros. Étant donné que le permis C est obligatoire pour travailler dans la commune, Monsieur le Maire propose de rembourser le prix de la visite à Monsieur Chollet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et mandate celui-ci pour effectuer le remboursement.

Projet modification salle des fêtes :

Suite à la proposition d'installer la cuisine de la salle des fêtes à l'étage, plusieurs plans ont été établis. L'aménagement de la cuisine pourrait se faire au fond de la salle avec un agrandissement du côté des WC extérieurs. Le bar serait installé devant. A la place du bar, seraient aménagés des WC et un local de rangement. Le remplacement du parquet par du carrelage sera étudié.

Le conseil municipal décide de faire appel à un maître d'œuvre afin d'avoir une estimation des travaux et contacter un cabinet extérieurs pour connaître les normes à respecter.

Régie camping :

Monsieur le Maire rappelle la nomination de Ludovic RAMIN comme référant pour le camping. Il propose que celui-ci soit désigné régisseur suppléant.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Validation contenu du site :

Monsieur Georges Robin présente le nouveau site de la commune qui sera mis en ligne prochainement.

Après en avoir délibéré et apporter quelques modifications ou compléments, le conseil municipal approuve le site tel que présenté.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise TOSHIBA a fait parvenir un chèque de 3 682,80 € correspondant au frais de résiliation de l'ancien contrat de location du copieur. Ce sera donc à la commune de rembourser l'ancienne société. Le conseil municipal accepte le chèque et mandate Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires.

- Renseignement sera pris pour envisager l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée de la commune sur la route de St Pourçain.

- Proposition est faite pour la mise en place d'une boîte à livres. C'est un système d'échange de livres, de particulier à particulier, en libre service. Cette idée est à approfondir.

- Le conseil municipal accepte un don de 30 € pour prêt d'une salle.

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Gilles GAYET	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Jean-Yves LARONDE	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	